

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2015

L'an deux mil quinze, le douze du mois de juin, s'est réuni en séance ordinaire, le Conseil Municipal de Varennes-Changy, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Absent excusé : Catherine LEROYER (pouvoir donné), Monique DEMANGE (pouvoir donné), Thierry CRESCENCE

Absent : Solange ZANIN

Approbation du rapport sur l'eau

Tous les ans, avant le 30 juin de l'année en cours, le Conseil doit émettre un rapport sur l'eau de l'année passée. Dans ce document, on retrouve une présentation de la structure, différents éléments sur la qualité de l'eau et sur les indicateurs financiers. Le document est approuvé par le Conseil Municipal.

Approbation du rapport sur l'assainissement

Tout comme le rapport sur l'eau, le rapport sur l'assainissement est à voter avant le 30 juin de l'année n+1. Il reprend quasiment les mêmes éléments que le rapport de l'eau. Le document est approuvé.

Il convient de noter, toutefois, que nous avons été destinataire d'un courrier de la DDT - Service eau qui juge le fonctionnement de notre station d'épuration conforme à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2002.

Révision des loyers communaux

Les loyers sont révisés tous les ans pour le 1^{er} juillet 2015. Il est appliqué une augmentation annuelle de 2%.

Convention avec la Communauté de Communes de Lorris pour la conformité des installations techniques des bâtiments

La commune a signé une convention avec la Communauté de Communes de Lorris pour la conformité des installations techniques des bâtiments en 2011. Le marché étant arrivé à échéance, la communauté relance une consultation. Afin d'adhérer à ce nouveau contrat, le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention nécessaire.

Convention à passer avec la Poste pour le prêt d'un local

La Poste demande à la Commune la mise à disposition d'un local afin que les facteurs puissent faire une pause méridienne. Le conseil autorise la signature d'une convention avec la Poste avec un loyer trimestriel de 90 €.

Etude de droit de préemption urbain

Le conseil est informé des ventes SAFER du 1^{er} au 31 mars 2015.

Compte rendu de réunions

- Commission information du 26 mai 2015 : la Commission procède à l'élaboration du Bref de Varennes.
- Comité pilotage du PEDT du 2 juin 2015 : réunion qui a servi à faire le bilan des TAPS. Le bilan est satisfaisant pour tous les interlocuteurs. Les TAPS continueront à être gratuits pour la prochaine année scolaire mais le système sera plus souple. Le Projet Educatif Territorial sera reconduit avec des activités sportives, culturelles, etc.

Affaires diverses

- Une famille souhaiterait que les horaires d'ouverture de la garderie soient avancés d'un quart **d'heure** tous les matins. Le Conseil ne souhaite pas changer les horaires qui débutent à 7 heures et finissent à 19 heures.
- Une entreprise agricole souhaiterait un dégrèvement sur leur facture d'eau suite à une fuite d'eau d'environ de 2.000 m3. Le conseil décide, à la majorité, de facturer les m3 de fuite au prix de revient pour la commune.

- Le Conseil ne souhaite pas donner de suite favorable à la demande d'une auto-entreprise qui souhaiterait le prêt d'un local sur Varennes-Changy pour faire reconnaître son activité de secrétariat à domicile.

Informations diverses

- Des remerciements ont été adressés pour les subventions octroyées.

Expressions des conseillers

- Les travaux au lavoir ont bien avancé : il reste à faire les faitières et **la** lasure. Les conseillers sont sollicités pour **la** lasure. Une commission sera convoquée pour décider **de** l'aménagement futur.
- L'assemblée générale de l'ADAPA se déroulera lundi 15 juin.
- Le lycée du Chesnoy poursuivra à la rentrée prochaine l'aménagement de la Source Saint-Martin.
- Une maquette de Varennes-Changy a été réalisée par une classe de seconde du lycée du Chesnoy sur le thème « un village idéal ».
- Des remerciements sont adressés au « conseiller jardinier » qui réalise les travaux de jardinage avec les enfants du centre aéré le mercredi après-midi.
- L'entreprise attributaire du marché d'enrobé n'a pas de fourniture pour le moment donc aucun rebouchage ne peut être fait.
- Un administré souhaiterait que le broyage soit fait au milieu des chemins.
- Une cérémonie aura lieu le 18 juin à 18 heures au monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.